

Une seconde famille pour des personnes âgées ou handicapées

Connaissiez-vous l'accueil familial ? Vous pensez certainement aux familles qui reçoivent à leur domicile des enfants confiés par les services sociaux. Mais savez-vous qu'il existe des familles d'accueil pour adultes handicapés et/ou personnes âgées ? Elles sont regroupées au sein de l'association départementale Accueil familial adultes 43, présidée par Isabelle Gros.

Ces familles d'accueil sont agréées par le conseil départemental. Aucune formation



■ **Marinette Gential 86 ans est accueillie chez Laure Blée (à gauche).** Photo Josiane PONCET

47

L'accueil familial est un dispositif permettant à une personne âgée ou handicapée, moyennant rémunération, d'être accueillie dans une famille. On dénombre 47 familles (soit 81 places) dans le département.

préalable n'est requise, un grand cœur et une envie d'aider et d'accompagner peuvent suffire pour postuler.

Une fois agréées, les familles peuvent alors accueillir 1, 2 ou 3 personnes à leur domicile. Ce petit effectif permet un accueil adapté et chaleureux.

L'objectif est de maintenir les gestes du quotidien (préparer les repas, faire la vaisselle, jardiner, participer à diverses activités, etc...), préserver l'autonomie, et vivre le plus longtemps possible « comme à la maison » tout en étant accompagné.

En termes de coût, il faut

Marinette : « Chez Laure, je suis comme chez moi »

Lors d'une réunion d'information de l'AFA à Beauzac, plusieurs familles « accueillantes » ont apporté leur témoignage. Comme Laure Blée, famille d'accueil à Brives-Charensac. Elle est venue accompagnée de son « accueillie », Marinette Gential 86 ans, qui habite chez elle depuis janvier 2016. Celle-ci raconte son quotidien rassurant chez Laure. « Le matin je me lève, je fais ma toilette, je déjeune, j'aide à la préparation des légumes ou je demande ce qu'il faut que je fasse, je fais de mots croisés... J'aime bien partir me promener en voiture, aller aussi dans le jardin. Je suis très heureuse chez Laure. Je suis bien. Je suis comme chez moi. »

compter environ 1 500 euros par mois précise Marie-Laure Vedel, responsable de l'accueil familial au conseil départemental. Cette somme comprend le salaire, les frais d'entretien, le loyer et les charges sociales. Des aides peuvent être accordées tel que l'APA, l'AAH, la CAF.

Cet accueil n'est pas une concurrence aux maisons de retraite, elle permet de repousser cette étape.

Josiane Poncet

**INFOS AFA 10 avenue des Beiges
le Puy-en-Velay.
Tél. 06.50.66.43.30.
Présidente : Isabelle Gros**